

Localisation : 56  
Aire d'étude : Pont-Scorff  
Commune : Pont-Scorff  
Lieu-dit : Moulin des Princes  
Titre courant : **moulin**  
Dénomination : moulin  
Source d'énergie : énergie hydraulique, produite sur place  
Destinations : hôtellerie

Référence : IA56000187

---

Cartographie : Lambert0 0171390 2330950

Cadastre : 1818 C 299; 1983 AL 19

Statut juridique : propriété de la commune

Etat de conservation : vestiges

Dossier d'inventaire topographique établi en 1975;1997, 1997 par Dufief-Moirez Denise; Henri; Tanguy-Schroër Judith; Toscer Catherine

(c) Inventaire général, 1975; (c) Inventaire général, 1997

---

## HISTORIQUE

Datation : 17e siècle (?), 3e quart 19e siècle. 1856 (daté par source) .

Commentaire : Le moulin des Princes doit son nom à la famille des Rohan-Guéméné. Les ruines d'un ancien moulin à eau du 17e siècle (?) dont il reste la partie en retour avec le support de la meule sont à l'origine du site. Il figure sur le plan cadastral napoléonien. Une tannerie est mentionnée sur le site en 1827. En 1856, un second moulin à eau, beaucoup plus petit, est construit à quelques mètres à l'est, remanié postérieurement. Puis un troisième moulin à eau est édifié sur l'emplacement du premier. Il fonctionne jusqu'en 1894 avant d'être détruit par un incendie et restauré pour servir d'hôtellerie. La pêcherie figurant sur le plan cadastral de 1818 a disparu.

## DESCRIPTION

SITUATION : isolé , sur le Scorff

### MATERIAUX

Gros oeuvre : enduit; granite; moellon; pierre de taille  
Couverture : ardoise

### STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 étage carré

COUVERTURE : toit à longs pans; croupe

## COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Localisation : 56 - Pont-Scorff  
Lieu-dit : Moulin des Princes  
Titre courant : moulin  
Dénomination : moulin

Ref. : IA56000187

---

Le moulin construit en 1856 est recouvert d'un enduit ; il possède un étage carré et est couvert d'un toit à croupes. Le moulin en ruines était édifié en pierre de taille.

TYPOLOGIE : moulin à plan en équerre; cheminée sur gouttereau

ANNEXESERVICE HYDRAULIQUE – 1820 – 1874**Travaux publics****Moulin du Prince 1820**

sur le Scorff

A.D. 56. Série S. 1126

Examen des travaux que M. Bouteillier se propose de faire au moulin du Prince à Pont-Scorff.

N.B. : Le Scorff étant susceptible d'être rendu navigable.

**Affaire Michaux**

**1828** : Demande du S<sup>r</sup> Michaux tendant à obtenir l'autorisation de conserver le moulin à tan qu'il a construit.

Réponse du Ministre de l'Intérieur : le S<sup>r</sup> Michaux tenu d'enlever les ouvrages qu'il a établis pour barrer la rivière en tout ou en partie.

Cause : construction sur un terrain soumis à la contrainte du halage pour rétablir la continuité de ce chemin de halage.

Moulin à tan = manufacture à mécanique et tannerie.

Lieu-dit : Pouloraz

Date de construction : 1817.

Fabrique employant plus de 20 familles indépendamment de 100 autres dans la saison des écorces qui dure 3 mois.

Le pont de Pont-Scorff sert à la route Royale.

**1827** : Les eaux du Scorff font mouvoir plus de 40 tournants d'où la rapidité du lit pratiqué entre deux côtes très resserrées. Les orages et la fonte des neiges provoquent des crues considérables.

A.D. 56. Série S. 1126

A marée basse on peut traverser le Scorff.

Navigation praticable qu'à certaines heures de hautes marées de dessous de la tannerie.

Pour le S<sup>r</sup> Michau, il n'y a donc jamais eu de Port marchand à Pont-Scorff.

Établissement d'un madrier de champ pour barrer partiellement le Scorff vis à vis la tannerie et diriger une partie des eaux dans le coursier du moulin.

Mention du S<sup>r</sup> Goujon propriétaire de la chapelle Saint-Jean située entre le moulin et le Pont de Pont-Scorff. État : en ruine.

Demande de barrage du S<sup>r</sup> Michaux.

Situation : en 1827, le S<sup>r</sup> Michaux a une tannerie. Il demande l'autorisation d'établir un moulin, complément indispensable de la tannerie, plutôt que de doubler les produits d'une manufacture seule dans une contrée pauvre [sic].

Présence d'un embarcadère public pour les chargements.

L'administration conçoit dans les années 1820 une navigation plus avancée dans la rivière.

**En 1827**, selon le S<sup>r</sup> Michaux, la navigation du Scorff est réduite de plus de moitié de ce qu'elle était il y a 30 ans puisqu'à cette époque on comptait sur la rivière vingt chaloupes et aujourd'hui six.

Raisons : les routes nouvelles permettent de faire par terre et à moins de frais des transports qui autrefois se faisaient par mer.

**En 1827** : pas de canalisation de la rivière.

**En 1819** : le S<sup>r</sup> Michaux fût autorisé à faire construire un moulin à tan sur le ruisseau Saint-Jean. Aujourd'hui (1829), ce moulin manque sérieusement d'eau et de ne pas suffire à ses besoins et demande l'autorisation de faire construire un nouveau moulin à tan à sa tannerie.

---

Rivière du Scorff flottable et navigable

Pêche.

A.D. 56. Série S. 1126

Autorisation en 1847 d'établir un moulin à farine sur le ruisseau du Scave. (S<sup>f</sup> Le Guer)

M. Michau aîné

**1850** : autorisation à construire un barrage sur la rivière du Scorff au lieu et place de la pêcherie. Barrage destiné à mettre en mouvement un moulin à tan qui serait construit sur la chaussée du moulin du Prince et situé sur la rive droite de la rivière.

#### Moulin à tan du Leslé

**1890** : obstacle situé en face du moulin à tan, composé de deux piles en pierres sèches et de trois seuils en maçonnerie placés entre les dites piles.

**1862** : le S<sup>f</sup> Marsille, tanneur à Pont-Scorff.

N'a pu encore exécuter les travaux prescrits par l'arrêté préfectoral du 7 août 1860 par le règlement d'eau de son moulin de Leslé parce que le S<sup>f</sup> Le Dain, propriétaire d'un moulin établi sur la même prise d'eau que celui de Leslé refuse de participer à la dépense entraînée par les travaux précités.

D'où question de propriété du barrage commun aux deux moulins doit être résolue par les tribunaux civils.

**1859** : demande de réparation du déversoir du moulin à tan dépendant de l'usine Le Leslé.

Moulin Le Leslé situé sur la rive droite du Scorff, à 600 m. à l'aval du moulin de Saint-Yves et à 800 m. à l'amont du moulin du Prince.

Le Leslé se compose :

- 1<sup>o</sup>) d'un moulin à tan appartient à M. Marsille.
- 2<sup>o</sup>) de deux moulins à farine appartenant au S<sup>f</sup> Le Dain

Ces deux usines sont mues par quatre roues en dessous ayant chacune leur vanne motrice.

Le seul ouvrage régulateur existant est un barrage ou déversoir en grosses pierres, ayant une longueur de 54 m.

A.D. 56. Série S. 1126

Pour rendre le règlement de l'usine efficace et permettre au vannage de décharge de fonctionner librement, il sera nécessaire de détruire un ancien seuil provenant probablement de quelque usine démolie depuis longtemps et deux massifs en pierres sèches qui, autrefois servaient à supporter un pont de bois.

Ouvrages régulateurs du moulin de Saint-Yves :

- un déversoir de 70 m
- trois vannes de décharge.

Ouvrages moteurs et régulateurs du Leslé

- quatre vannes motrices :
  - n°1 : une vanne pour moulin à tan
  - n°2 : une vanne pour moulin à farine
  - n°3 : une vanne pour moulin à farine
  - n°4 : une vanne pour moulin à farine.
  
- barrage ou déversoir.

Moulin de Maria en Cléguer existe avant 1860

---

Usine projetée par le S<sup>r</sup> Michau sur le Scorff, 1852.

**1860** : François Penher, meunier, propriétaire du moulin du Prince en Pont-Scorff et Aubin Ropert, meunier, propriétaire du moulin Maria, en Cléguer – moulins situés en face l'un de l'autre, sur les rives droite et gauche du Scorff.

Les propriétaires demandent la suppression de ces vannes mortes et offrent de les remplacer par une plus grande longueur de déversoir.

**1851** : le S<sup>r</sup> Michau aîné

- demande d'installation d'une usine sur la rivière Le Scorff au lieu-dit La Chaussée du Prince.
- demande de procéder à la retenue légale du bief du moulin du Prince et au partage des eaux du Scorff entre lui et le moulin Maria.

A.D. 56. Série S. 1126

- demande d'autorisation d'établir sur son terrain et près du moulin Le Prince une nouvelle usine qui aura la même retenue et sera alimentée par le même bief, au moyen d'un canal ouvert dans sa chaussée, canal dont on fermera l'entrée quand les eaux du bief baisseront au dessous du niveau légal de la retenue.

N.B. : au dessous des biefs des moulins Le Prince et Maria, la navigabilité de la rivière cesse.

#### Famille Michau – Résumé

**Vers 1820** ~ établit sans autorisation préalable à quelque 100 m. en aval de son moulin, Le Prince, une tannerie qui fonctionne encore aujourd'hui, bien que l'administration en avait ordonné la démolition en 1827.

**En 1817** fait l'acquisition d'un jardin nommé Le Pouloraz situé sur la rive droite du Scorff et très près du Pont. Y fit construire quelques cuves de tanneries et un hangar pour sécher des cuirs. A l'époque et aujourd'hui pas de chemin de halage.

Plusieurs années passent quand il demande l'autorisation d'établir un moulin à tan sur le même terrain et ce au moyen d'une conduite d'eau latérale faite en planches.

**En 1827** le préfet donne une autorisation provisoire de construire, puis même année, débouté de sa demande. Il est sommé de démolir sa tannerie pour rétablir le chemin de hallage et réunir ce terrain au port marchand du Salut.

Statu quo.

Puis nouvelle demande pour construire un moulin à tan sur sa propriété du moulin du Prince ; situé ~ à 300 m. en amont de sa tannerie.

Le port marchand Le Salut est placé à 200 m. ~ en aval du Pouloraz (près du Pont Saint-Jean). Les chaloupes qui le desservent ne peuvent y flotter avec leur chargement que pendant les pleines mers d'une heure  $\frac{1}{4}$  à 7h  $\frac{1}{4}$  et que les petites marées ne rapportent pas suffisamment pour faire flotter ces chaloupes, la navigation cesse forcément. Le port du Salut ne sert que la moitié du temps.

[Le Scorff uniquement navigable sous l'effet de la marée ?]

Lettre 1851 de Michau

A.D. 56. Série S. 1126

En 1827 devenant acquéreur du moulin du Prince, la pêcherie qui en dépendait se composait de cinq ouvertures et de quatre piles en maçonnerie de 2 m. de hauteur. Ces cinq ouvertures laissaient aux eaux un passage de 10 à 12 m., largeur égale à celle des quatre arches réunies du pont qui existe encore à 200 mètres en aval. Les quatre piles en maçonnerie représentaient une largeur de 10 mètres : composition du barrage servant de pêcherie dont la longueur était de 20 à 21 mètres.

Aujourd'hui (1851) ne reste plus qu'une pile en maçonnerie de 1,50 m. de largeur, quatorze petits poteaux de 1m. de hauteur sur 5 cm de largeur, supportant un barrage servant de passerelle.

Il existe une pêcherie au moulin du Prince : lettre du 22 mai 1851.

Réponse du S<sup>f</sup> Michau, pétitionnaire ou Maire.

Était propriétaire de la pêcherie la plus fructueuse de la rivière.

A trouvé une autre solution qu'un barrage pour utiliser l'eau.

**1851** : Le S<sup>f</sup> Michau désire adapter un tournant au bâtiment qu'il vient de construire sur sa chaussée, que ce tournant serait mis en mouvement par les eaux de sa retenue qui s'y rendraient par une coupure pratiquée dans sa chaussée ; qu'à son extrémité supérieure serait établie une vanne de prise d'eau de 1m. de largeur.

Cours d'eau sur lequel est établi ce moulin n'est pas navigable.

**1851**            Ponts et Chaussées  
                   Règlement d'Eau  
                   Rapport de l'Ingénieur ordinaire  
                   1851

Le S<sup>f</sup> Michau possède un moulin à blé sur la rive droite du Scorff ; ce moulin existe de temps immémorial sous le nom de moulin Le Prince.

En face sur la rive opposée est un autre moulin dit moulin Maria, alimenté par la même retenue et appartient au S<sup>f</sup> Roperm.

Entre ces deux moulins, le S<sup>f</sup> Michau avait une pêcherie qu'il a détruite en 1848 et qu'il voulait remplacer par un barrage dans le but de retenir les eaux que laissent échapper le déversoir et de s'en servir pour faire tourner la roue d'un moulin établi sur sa chaussée.

A.D. 56. Série S. 1126

(moulin à tan)

La nouvelle usine aurait le même point d'eau que les deux autres.

#### Proposition des Ponts et Chaussées

Pour sa nouvelle usine, pour l'établir de manière économique en se bornant à ouvrir dans sa chaussée un canal alimentaire à l'extrémité duquel serait une vanne qu'on fermerait quand les eaux baisseraient au dessous du niveau légal.

Le S<sup>r</sup> Michau adopte les conclusions des Ponts et Chaussées.

Les deux moulins (Le Prince et Maria) remontent à une époque très reculée. Ils sont situés à la limite des grandes marées. Il n'y a pas d'usines en aval ; en amont au contraire il y en a beaucoup et toutes nous paraissent dépourvues de titre réglementaire.

Les rives du Scorff dans la partie considérée sont très resserrées. Un chemin public longe la rivière sur toute la longueur de la remonte, mais il est hors d'atteinte des eaux. Aucun ouvrage ou passage public.

Problème de concurrence commerciale entre les deux moulins.

La nouvelle usine cesserait de marcher quand la retenue baisserait au dessous du niveau légal.

Les quatorze poteaux de 0,10 m. devaient supporter les vannes du barrage projeté à la place de la pêcherie. (N'en aura finalement pas besoin puisqu'il renonce au barrage au profit d'une solution plus économique).

La pêcherie détruite était composée de :  
quatre piles en maçonnerie de 2,50 m. chacune, entre lesquelles étaient établies les claires qui rétrécissaient encore le débouché.

**En 1851**, le radier de l'ancienne pêcherie n'a pas été détruit avec le reste.

Lorsque la pêcherie existait, elle produisait, lors des grandes eaux, une retenue supérieure à celle due aux deux chaussées.

**En 1851** : les deux moulins n'ont pas de vanne de décharge, il n'y a pas d'autre voie d'écoulement qu'un déversoir en pierre sèche, de sorte qu'il n'existait aucun moyen de maintenir les eaux à une hauteur fixe et de les abaisser quand elles dépassent la crête du déversoir.

A.D. 56. Série S. 1126

Néanmoins, pendant 7 ou 8 mois de l'année, le régime du Scorff est à - constant.

Conclusion : projet du S<sup>f</sup> Michau accordé en 1851 par l'Ingénieur ordinaire soussigné.

N.B. : Le Pont Neuf construit en 1851 par l'administration départementale.

**En 1853**, le Moulin du Prince appartient toujours à Michau.

**En 6/02/1859**, le Moulin du Prince appartient à Penher (depuis plusieurs mois).

Pétition avec Ropert : demandent à supprimer ces vannes en augmentant la longueur du déversoir ou alors modifier ces vannes.

#### **Moulin à tan :**

Vanne motrice placée à l'extrémité du canal d'alimentation et près de la roue motrice du moulin. D'où demande de changement de position en tête du canal.

Déversoir de 29 mètres.

Vannage de décharge : composé de huit vannes.

**1854** : Michau a terminé les travaux relatifs au règlement du Moulin du Prince.

Le S<sup>f</sup> Ropert cherche à ce que Michau démolisse les travaux exécutés pour rétablir les lieux dans l'état où ils étaient avant l'arrêté préfectoral (1853).  
Cherche à le mettre en chômage forcé pour le ruiner.

Michau condamné à détruire son moulin et la vanne nouvelle qu'il a construit par le juge de paix du canton de Pont-Scorff, le 22 août 1854.

**En septembre 1854**, protestation de l'Ingénieur en chef de cette décision au préfet.

Dans le rapport fait par l'Ingénieur, le S<sup>f</sup> Michau est fondé à décliner la compétence du juge de paix.

Le préfet écrit : « que puisqu'il s'agit de l'exécution d'un acte administratif, les tribunaux ordinaires sont incompétents. Mais dit n'avoir aucune suite à donner à cette affaire ».

A.D. 56. Série S. 1126

Michau décline la compétence du juge de paix et doit comparaître devant le tribunal civil de Lorient.

**En 1874**, le moulin du Prince appartient à Kermabon.

## DOCUMENTATION

### Archives

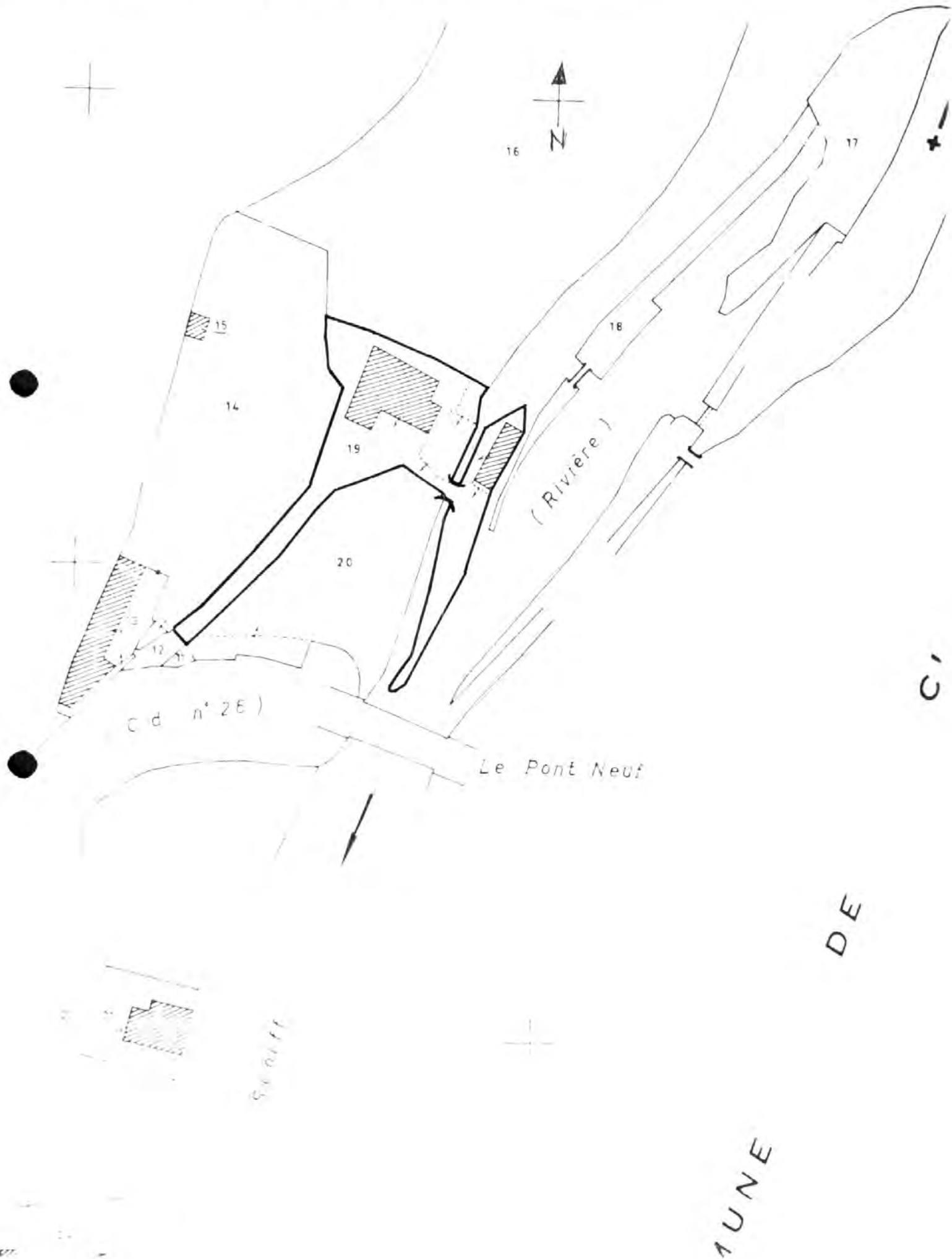
- A.D. Morbihan. Série S. Travaux publics. Service hydraulique S 1126.

### TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl.	1	Plan de situation. Extrait cadastral 1983, section AL, échelle 1/2000 <sup>e</sup> .	
Doc.	1	Cadastré ancien 1818, section C.	97 56 0214 X
Doc.	2	Usine projetée par le sieur Michau, sur la rivière du Scorff. Plan et détails 1852.	98 56 0531 X
Doc.	3	Moulin du Prince, plan des lieux, 1852.	98 56 0530 X
Doc.	4	Moulin du Prince, plan des lieux, 1856.	98 56 0528 X
Doc.	5	Profil et hauteur des vannes de la chaussée, 1856.	98 56 0532 X
Fig.	1	Moulin, vue générale sud-ouest.	98 56 0150 X
Fig.	2	Vestiges de l'ancien moulin, vue générale sud.	98 56 0151 X
Fig.	3	Vestiges de l'ancien moulin, vue générale sud-est.	98 56 0152 X
		Vue du moulin pris sous le pont neuf.	99 56 0320 ZA*

\* Cliché couleur disponible à la photothèque de l'Inventaire

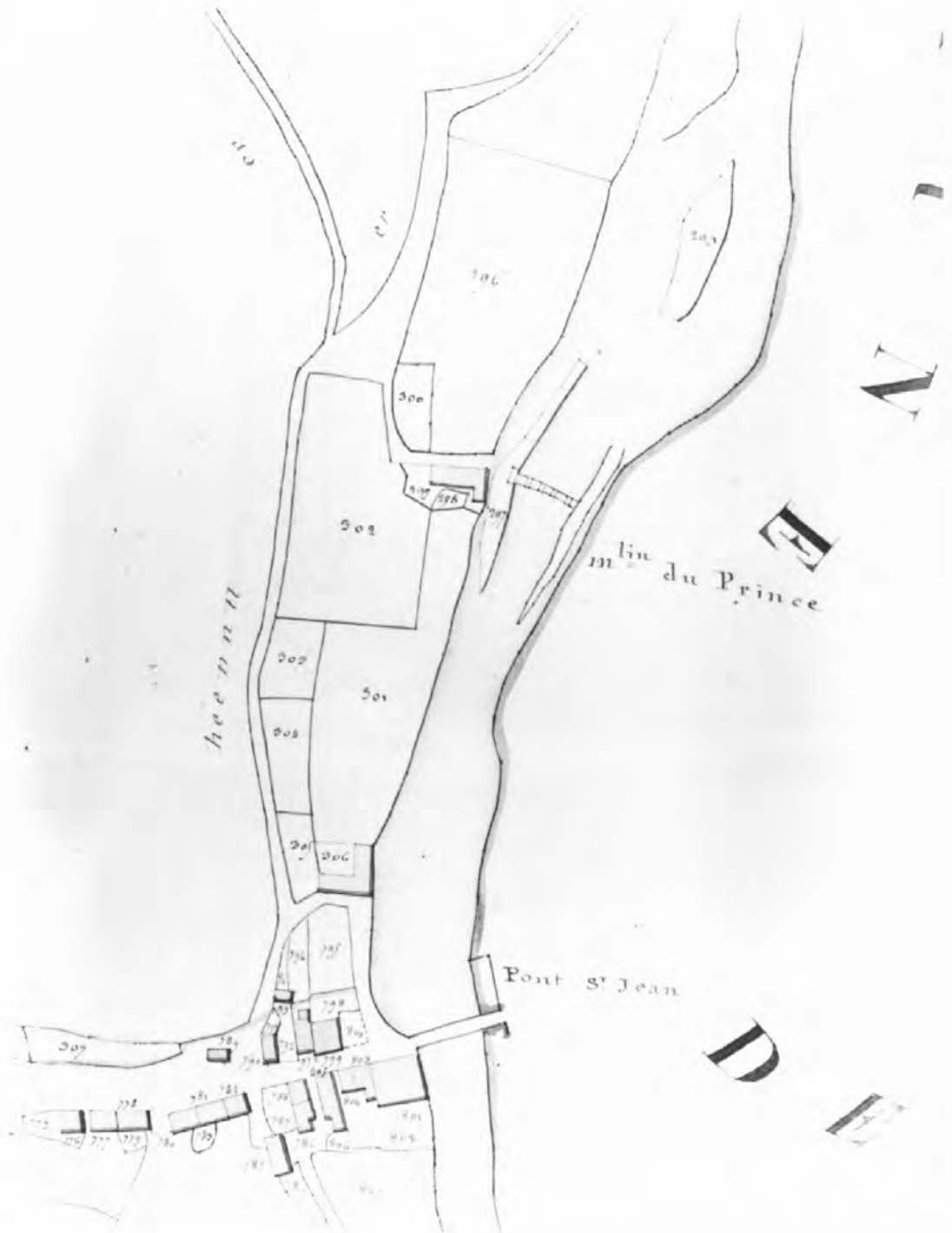
Pl. I Plan de situation. Extrait cadastral 1983, section AL, échelle 1/1000<sup>e</sup>.



moulins(2) ; hôtellerie

Doc. 01 Cadastre ancien 1818, section C.

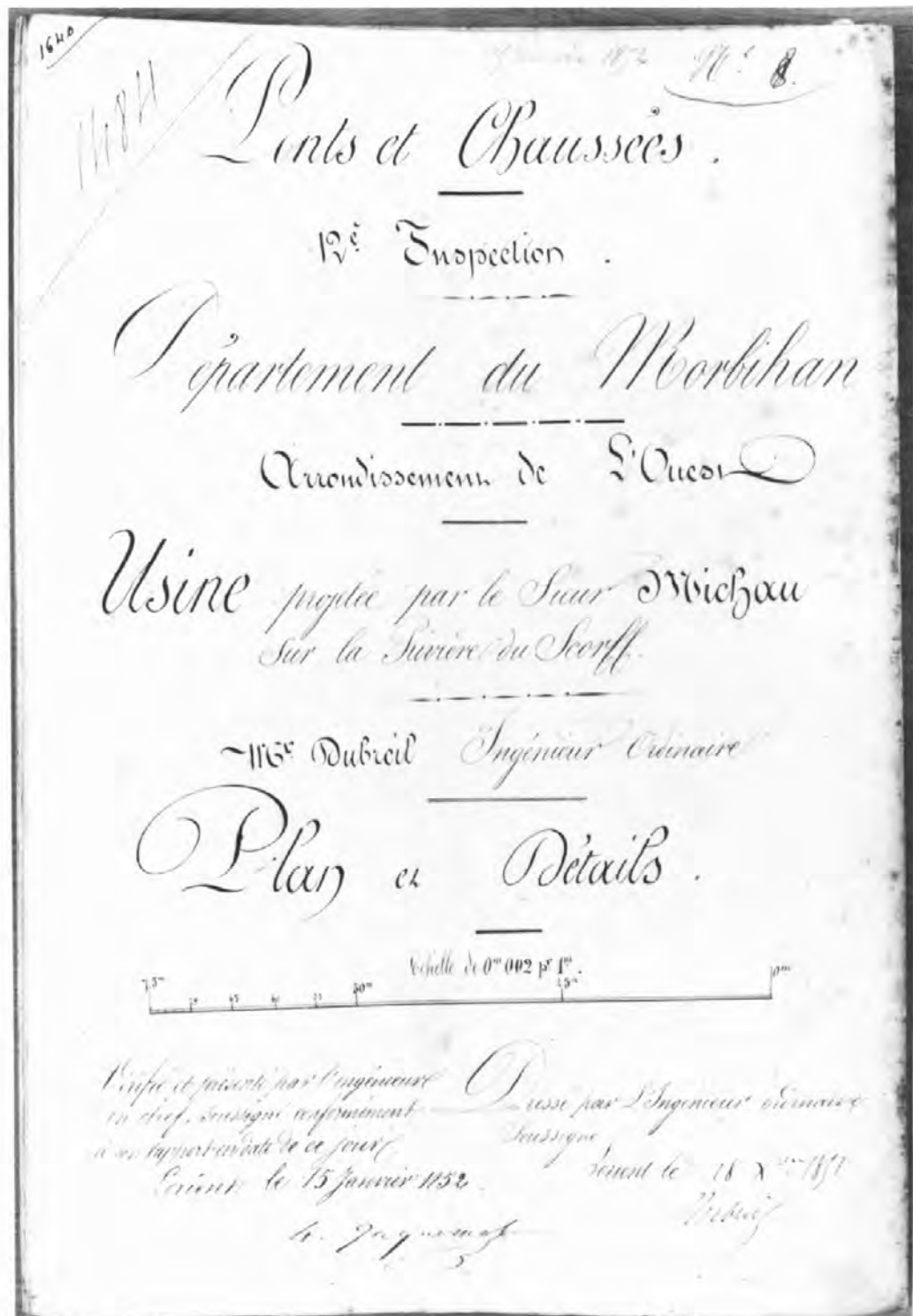
Repro. Inv. B. Bègne  
97 56 00214 X



moulins(2) ; hôtellerie

Doc. 02 Usine projetée par le sieur Michau, sur  
la rivière du Scorff. Plan et détails  
1852.

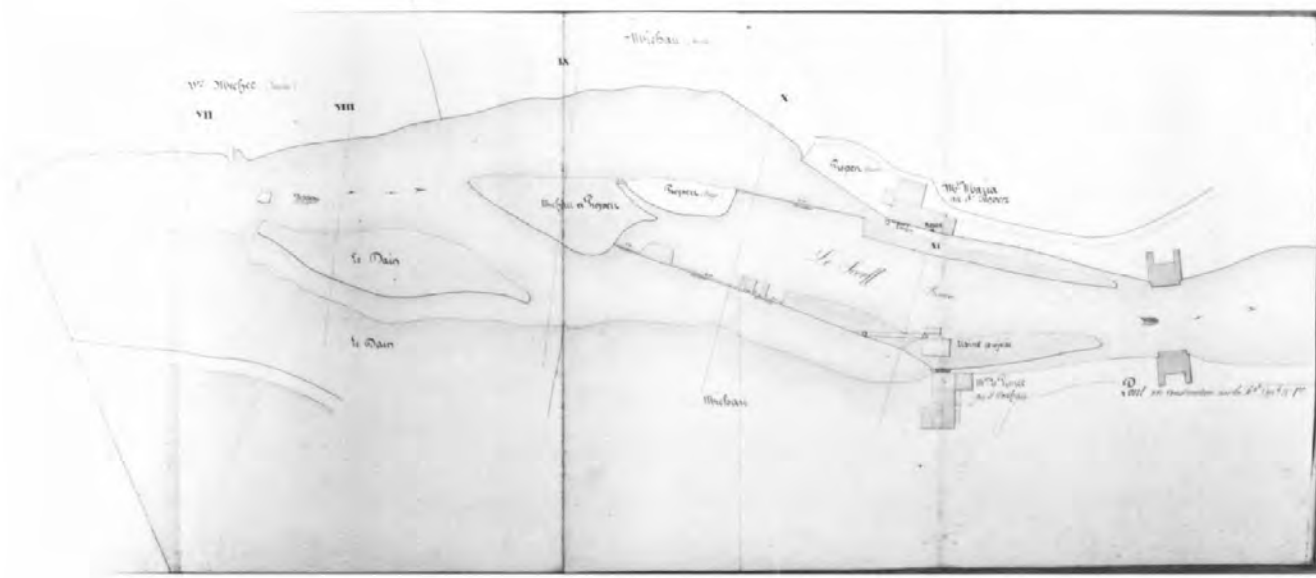
Repro. Inv. B. Bègne  
98 56 00531 X



moulins(2) ; hôtellerie

Doc. 03 Moulin du Prince, plan des lieux, 1852.

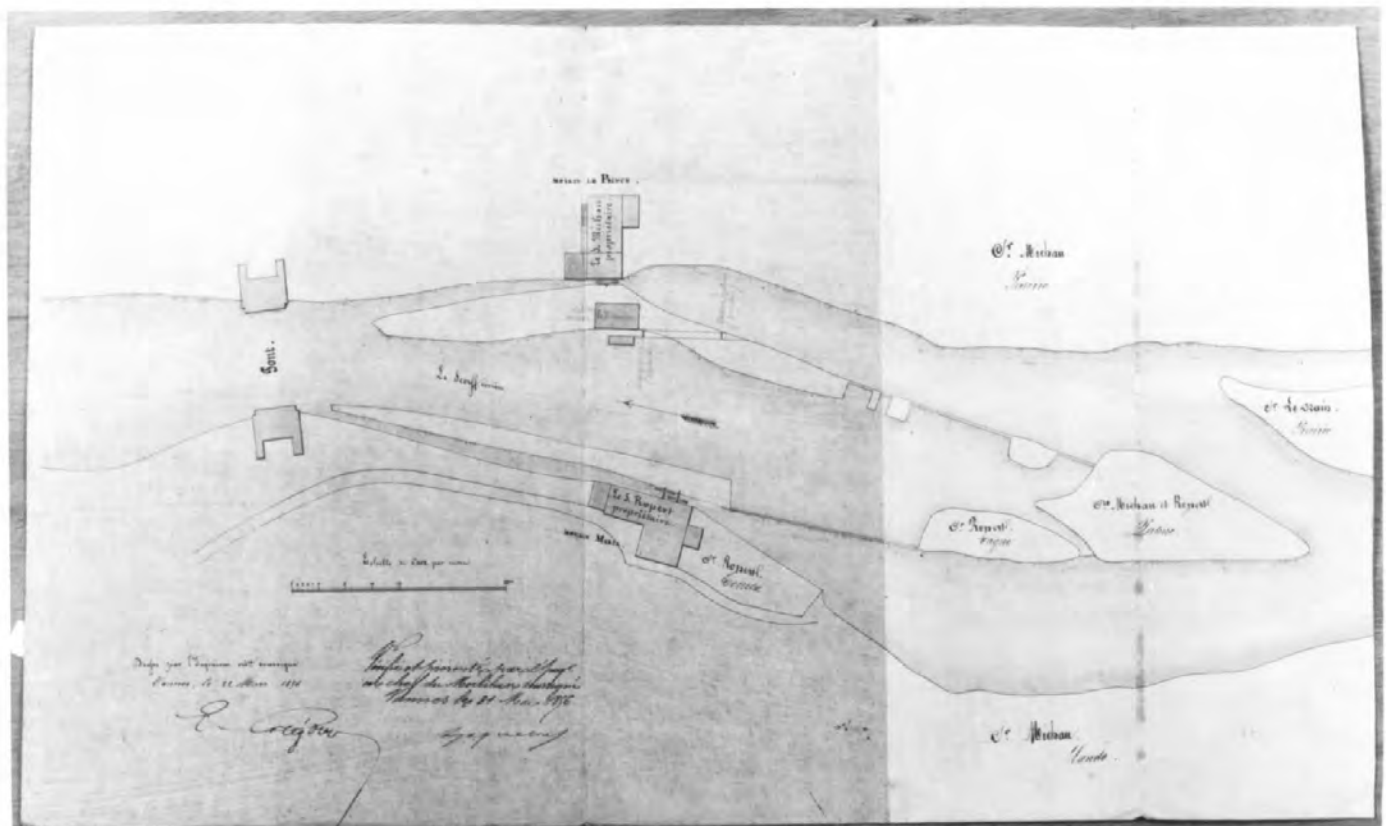
Repro. Inv. B. Bègne  
98 56 00530 X



moulins(2) ; hôtellerie

Doc. 04 Moulin du Prince, plan des lieux, 1856.

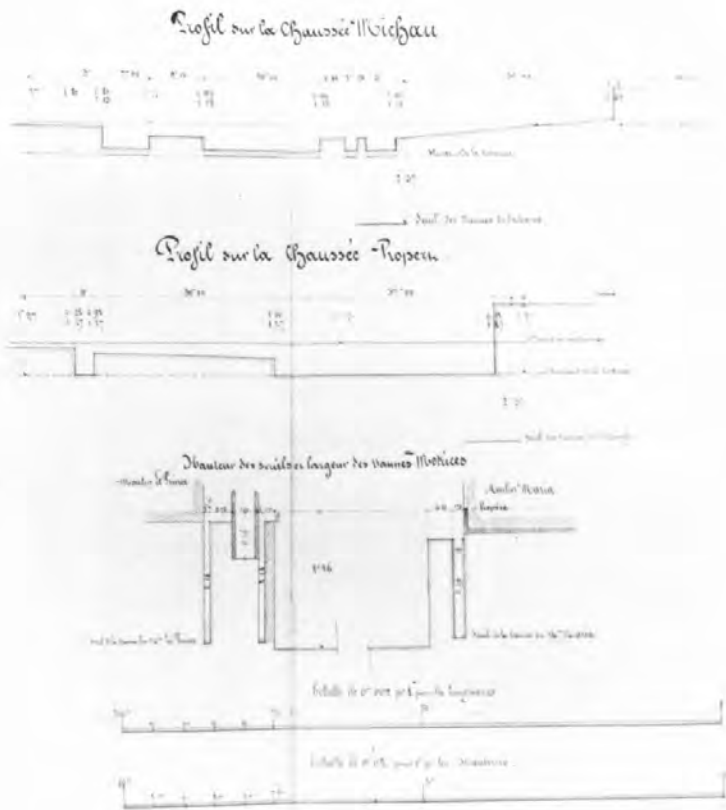
Repro. Inv. B. Bègne  
98 56 00528 X



moulins(2) ; hôtellerie

Doc. 05 Profil et hauteur des vannes de la chaussée, 1856.

Repro. Inv. B. Bègne  
98 56 00532 X



moulins(2) ; hôtellerie

Fig. 01 Vue générale sud-ouest.

Phot. Inv. B. Bègne  
98 56 00150 X



moulins(2) ; hôtellerie

Fig. 02 Vestiges de l'ancien moulin, vue générale sud.

Phot. Inv. B. Bègne  
98 56 00151 X



moulins(2) ; hôtellerie

Fig. 03 Vestiges de l'ancien moulin, vue générale sud-est.

Phot. Inv. B. Bègne  
98 56 00152 X

